

Mémoire déposé par Cynthia Jobin

Concernant le Projet Éolien Des neiges – secteur Charlevoix

Proposé par la Société de projet BVH2, S.E.N.C.

Regroupant les compagnies

Boralex, Énergir, S.E.C., Hydro-Québec

BAPE – 2^{ème} partie – 18 février 2025

INTRODUCTION

S'il y a bien une chose que j'ai retenue de toutes les heures que j'ai passées sur zoom, par courriel ou par téléphone pour ce projet-là, c'est que tout le monde, sans exception, dit qu'on manque de vision claire pour protéger et restaurer nos forêts au Québec. La deuxième chose que j'ai retenue, c'est que tout le monde, à une échelle différente, est ouvert à collaborer pour mieux faire les choses. Et mon mémoire, il pousse dans cette direction.

Le projet éolien des neiges (global et secteur Charlevoix) s'insère dans un milieu fragilisé. Il soulève plusieurs enjeux qui ont été mentionnés dans les mémoires:

- La SNAP a parlé de la Grive de Bicknell
- Monica et Jonathan ont parlé du caribou
- Le comité ZIP des enjeux liés au fleuve, aux oiseaux marins comme le garrot
- Étienne des risques de crues torrentielles
- L'OBV des risques hydrologiques
- Anthoni des paysages
- Louve a questionné ce qui se fait au nom de la transition énergétique
- Jacques a parlé des enjeux démocratiques liés au développement éolien
- La Région de la Biosphère rappelle l'importance de notre patrimoine naturel (reconnu mondialement)

Moi, je vais parler de la fragmentation de l'habitat. Ses effets à différentes échelles. Ses effets cumulatifs. Et surtout, comment chaque acteur peut nous aider à mieux faire les choses (en travaillant à son échelle). Chacun, à son niveau, peut améliorer ce qui se passe ici. Je vais reprendre des exemples qui ont peut-être déjà été mentionnés, puis je vais, au fur et à mesure, proposer des solutions qui s'attardent à la fragmentation. Parfois, ça veut dire éviter, d'autres fois, ça veut dire restaurer. Souvent, ça implique une meilleure coordination des acteurs et un respect des mécanismes existants.

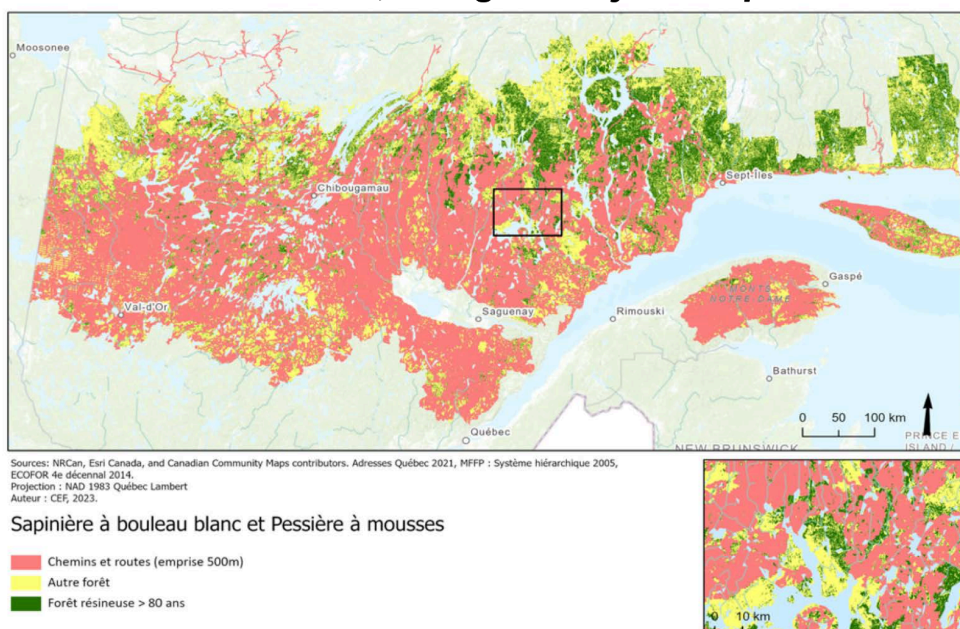
MENACES

- À l'échelle nationale: la forêt boréale au Québec
- À l'échelle locale: les terres du Séminaire de Québec
- À l'échelle du projet: Projet éolien des Neiges - secteur Charlevoix
- Coûts de la fragmentation

Échelle nationale (fragmentation dans la forêt boréale québécoise)

Au Québec, on a actuellement 486 153,8 KM de chemins forestiers¹. C'est l'équivalent de faire 12 fois le tour de la planète Terre en circonférence (juste avec les chemins du Québec). La forêt boréale, qu'on retrouve ici, n'échappe pas à cette réalité comme le témoigne cette carte tirée d'une conférence du Centre d'étude de la forêt lors de son colloque en 2023².

Les chemins forestiers, un agent majeur de perturbation anthropique



Effets de la fragmentation: de manière générale, la fragmentation a un effet qui dépasse la largeur des chemins forestiers¹; ça réduit la biodiversité (comme on peut le lire dans les autres mémoires) et altère les services qu'elle nous rend (baisse de biomasse, perturbation des cycles

¹

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/statistiques/RA_portrait_statistiques_industries_forestieres_2023_MRNF.pdf

² https://www.cef-cfr.ca/uploads/Colloque/Colloque2023_PierreDrapeau.pdf

de nutriment, imperméabilisation du milieu, sédimentation des cours d'eaux) et dans les fragments plus petits et isolés, les effets ont tendance à se renforcer avec le temps³. Cette expansion du réseau routier forestier est une menace imminente pour le rétablissement du caribou forestier⁴. La largeur du chemin et son aspect linéaire facilitent aussi la prédation, ce qui met à risque nos espèces à statut comme le caribou⁵. Et tant qu'on n'améliore les habitats qu'on perturbe (ce qui implique de la restauration), contrôler les prédateurs n'est pas une solution réaliste⁶. C'est plutôt une mesure complémentaire lors de la réintroduction (comme mentionné en audience). Parfois, c'est impossible de restaurer, et dans ces cas, on doit éviter.

Échelle locale (fragmentation sur les terres du Séminaire de Québec)

Sur les terres du Séminaire, il y a actuellement 3765 km de chemins forestiers; 3342 Ha⁷. À mon sens, le plan général d'aménagement forestier (PGAF) de la Seigneurie de Beaupré (actuellement en consultation)⁸ est une opportunité de se responsabiliser par rapport à la fragmentation additionnelle qui s'en vient sur son territoire. Dans la section 6.1.2 du PGAF, on fait référence à différents plans en lien avec la harde de caribous de Charlevoix (p.47-48). Ces plans suggèrent des mesures intéressantes en lien avec la fragmentation.

- **Le plan 2006-2011** confirme la fréquentation du caribou sur le territoire du séminaire. Le Séminaire ouvre la porte à intégrer des mesures n'impactant pas la possibilité forestière
- **Le plan 2013-2018** souhaite favoriser les vieilles forêts résineuses. Ça se traduit en plusieurs mesures de bonification. Le séminaire mentionne que l'ensemble des mesures n'a pas strictement été appliqué dans l'aire fréquentée par le caribou sur son territoire. Pourquoi? Parce que selon des données du ministère, l'espèce ne le fréquente plus.
 - **Questions:** le caribou ne fréquente plus ce territoire parce qu'il n'est plus propice à son habitat (à cause de l'exploitation faite sur celui-ci)? C'est un changement de comportement ou plutôt un changement de méthodologie?
 - **Proposition:** inclure tout de même certaines mesures de bonification au PGAF: plus de connectivité, des seuils pour les forêts de plus de 50 ans, s'arrimer avec une stratégie régionale de restauration des vieilles forêts, etc.
- **Plan 2013-2023:** un plan de rétablissement a été fait. Le séminaire mentionne que ça ne l'inclut pas, parce qu'il ne fait pas partie des unités d'aménagement⁹. Il se dit toutefois prêt à intégrer des mesures pour la zone de préoccupation du caribou identifiée sur son territoire.

³ <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.1500052> et <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/connaissances/sedimentation.pdf>

⁴ <https://registre-especes.az.ec.gc.ca/index-fr.html#/consultations/gjoly4fShqzqaspSSlbct>

⁵ <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/1481/>

⁶ <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/revue-litterature-critique-contrôle-predateurs.pdf>

⁷

<https://www.seigneuriedebeauvre.ca/documents/contenu/pgaf-seigneurie-de-beauvre-decembre-2014-rapport.pdf>

⁸ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000700350>

⁹ <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/Plan-retablissement2013-2023.pdf>

- **Propositions:** 1- qu'il ajoute à la liste des mesures de bonification la restauration (ou revégétalisation) de chemins en concentrant ses efforts dans les zones les plus pertinentes pour son rétablissement 2- Qu'il accorde une importance particulière à la zone tampon autour de la zone d'intérêt (ZI) qui se trouve sur son territoire¹⁰; une zone qui pourrait être visée par un décret d'urgence si on se fie à la réponse d'ECCC (3b)¹¹. Voir la carte ci-bas. Il y a possibilité d'exclure les terres privées du décret, mais ce n'est pas confirmé. Et ça n'empêche pas (considérant l'importance de ce territoire pour l'espèce) que le Séminaire fasse sa part, par principe de prévention et précaution (alinéas i et j article 6 loi sur le développement durable)¹².
- **Proposition pour le plan global:** avec tout ce que je mentionne sur la fragmentation de l'habitat, je considère que l'enjeu des vieilles forêts est prioritaire pour assurer la pérennité du territoire, même si le Séminaire mentionne que ce ne l'est pas (p.93)
- **Proposition pour les emplois:** que le séminaire amorce une transition économique pour ses travailleurs en ajoutant des emplois en lien avec la restauration.

Bref, on comprend que juste le Séminaire de Québec, par sa manière de gérer le territoire peut amener des solutions qui sont viables pour les espèces à statut comme le caribou. Et comme il tire des bénéfices du projet, il a des responsabilités au niveau de la compensation.

¹⁰

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/reenseignements-connexes/document-travail-proposee-decret-article-80-protection-caribou-population-boreale.html>

¹¹ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000700570>

¹² <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/d-8.1.1>

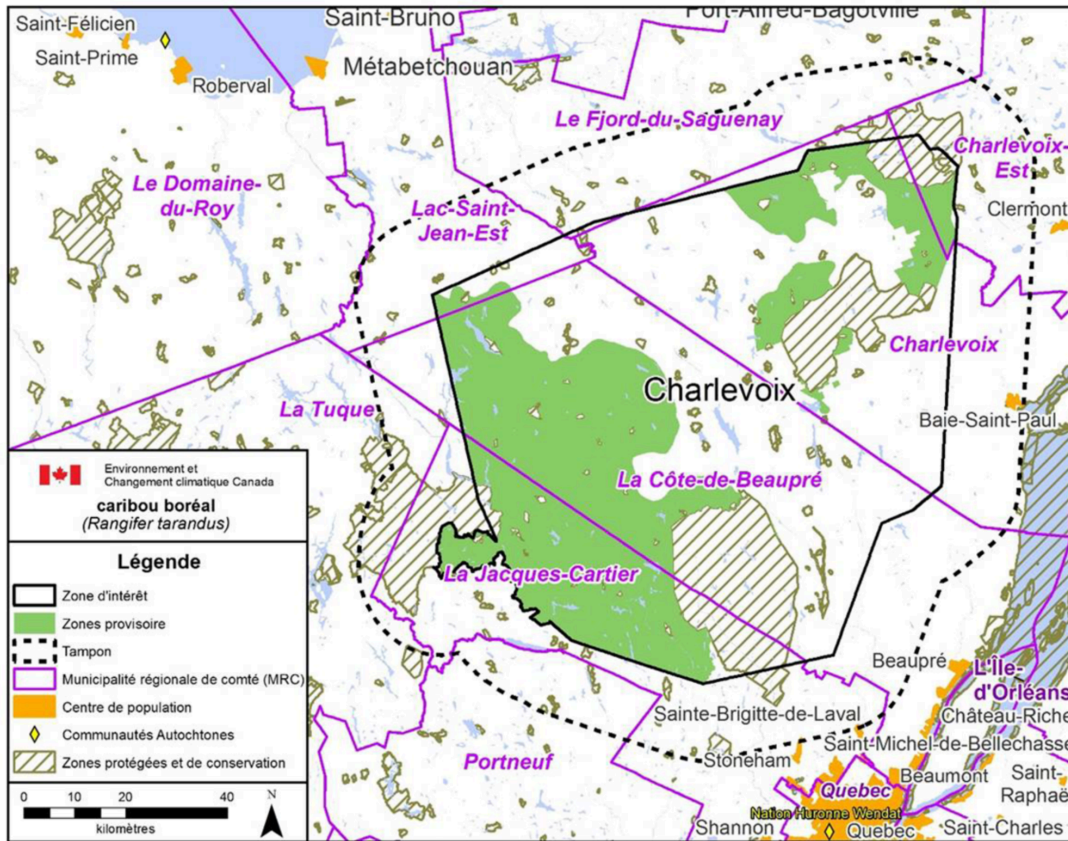


Figure 2 : Zones provisoires visées par un décret d'urgence à l'intérieur de l'aire de répartition du caribou boréal de Charlevoix et à proximité de celle-ci.

Échelle projet (fragmentation potentielle du projet Éolien des Neiges)

On va maintenant changer d'échelle et regarder **le projet éolien des neiges**, dans son ensemble (toujours à travers la lunette de la fragmentation). J'ai décidé de regarder une autre espèce à statut: la grive de Bicknell. Dans le DQ1.1¹³, les analyses d'ECCC montrent que:

- le projet éolien des neiges (dans son ensemble) a amené des perturbations de 71,4% dans les grands peuplements d'habitat pour cette espèce
- Ce chiffre augmenterait à 85,7% si le secteur Charlevoix se réalise.
- C'est important parce que ça affecte les derniers grands peuplements qui sont toujours intacts; ça s'ajoute aux impacts cumulatifs existants et au bout de la ligne, ça compromet leur capacité d'adaptation face aux changements climatiques.
- En plus, on rappelle que pour cette espèce, on ne peut pas recommander de compenser parce qu'on ne peut pas recréer les sapinières denses dont elle a besoin.

Solutions: en voici quelques-unes avancées par ECCC et surtout l'importance de les respecter.

- Relocaliser des éoliennes (28 problématiques)
- Se fier à leur modélisation qui est plus précise que celle utilisée
- Privilégier les habitats situés à plus de 900 mètres d'altitude.
- Ne pas aller vers la compensation (on ne peut pas en faire)

Que ce soit sur une terre publique ou privée (voir réponse du ministère à la Q1¹⁴), le gouvernement du Québec ne diminue pas de manière significative l'impact sur l'habitat de la grive (et son déclin potentiel). Je considère que c'est un manquement à ses obligations légales. Hydro-Québec, en tant qu' initiateur du projet, mais aussi en tant qu'organisme mandataire du gouvernement (article 3 de la loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec) ne peut pas ignorer les impacts mentionnés¹⁵. À 2 endroits dans la loi, on ouvre la possibilité d'autoriser un projet, mais à mon avis, les conditions ne sont pas respectées pour le faire;

Article 18: L'autorisation doit inclure des mesures de protection, de mitigation et de contrôle pour assurer des conditions de vie favorables aux espèces. Toutefois, ECCC démontre que:

- Les mesures proposées sont insuffisantes.
- Des alternatives de relocalisation existent, mais n'ont pas été prises en compte.
- La compensation n'est pas viable (impossible de recréer des sapinières denses).

¹³ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000700570>

¹⁴ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000700312>

¹⁵ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-12.01>

Article 19: L'initiateur doit démontrer qu'en l'absence de certaines éoliennes, le préjudice collectif serait plus grand que la destruction d'habitat. Là, j'imagine que le gouvernement du Québec avancerait son grand objectif de décarboner le Québec, déconstruit en partie par le mémoire de Louve et un mémoire de Martine Ouellet¹⁶. Mais j'ajouterais que:

- Pour que ça s'applique, l'initiateur doit montrer qu'aucune autre alternative est possible, ce qui n'a pas été démontré jusqu'à présent selon ECCC. Une optimisation a déjà été faite pour d'autres éoliennes dans un autre contexte (caribou) et ça, ça montre que l'initiateur est capable de trouver une marge de manœuvre pour déplacer ses éoliennes.
- L'initiateur dit que déplacer des éoliennes, c'est non viable. Cependant, un projet doit respecter les lois et ne devrait pas avoir à demander des exemptions pour rester viable économiquement. On rappelle qu'il n'y a pas seulement Hydro-Québec dans le projet et que ça sert aussi des compagnies privées.
- Le risque de précédent juridique est dangereux; si l'initiateur obtient une exception sous prétexte que son projet est a) non viable s'il déplace des éoliennes et que b) il a besoin de l'être parce qu'il contribue à décarboner le Québec, on ouvre une porte qui risque d'affaiblir plusieurs lois environnementales. Avec le projet de loi 81¹⁷, qui souhaite donner du lousse aux projets d'énergie renouvelable, et considérant les nombreux parcs qui se déploient à vitesse grand V partout dans la province... Mettre à risque des grosses parcelles ici, c'est aussi mettre à risque plusieurs autres grosses parcelles sur l'ensemble du territoire québécois.
- C'est d'intérêt public. Si la loi est contournée avec l'article 19, ça met à risque l'acceptabilité sociale du projet. Je pense que pour éviter d'en arriver à des contestations, ou même des recours judiciaires, le gouvernement et Hydro-Québec devraient montrer l'exemple (particulièrement parce qu'ils représentent les québécois).

Les coûts de la fragmentation

Fragmenter un territoire, ça amène aussi des coûts qui ne sont pas toujours internalisés dans le processus. Comme la version finale du projet n'est pas encore écrite, j'ai tenté d'estimer combien ça coûte de végétaliser l'ensemble de la fragmentation qui sera faite sur notre territoire; pour équilibrer le débat économique. Voici ma simulation de simple citoyenne.

Étape 1: Comme le nombre total de chemins n'est pas encore dévoilé dans une version finale, je me suis basée sur les chiffres en hectare qu'on retrouve dans le résumé de l'étude d'impacts¹⁸. Je suis consciente que la quantité de kilomètres est peut-être moins grande parce que le projet a besoin de chemins plus larges, mais l'effort pour décompacter sera peut-être plus grand et le prix total plus haut alors je ne crois pas que les kilomètres soient surestimés (ou auront une si grande influence sur le prix). De toute façon, c'est une estimation; ça sert surtout à donner une idée de grandeur.

¹⁶ <https://climat.quebec/wp-content/uploads/2024/03/Memoire-Projet-Eolien-Des-Neiges-04-03-2024.pdf>

¹⁷ <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-81-43-1.html>

¹⁸ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000680095>

Tableau 5 Superficie requise pour la construction du parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix

Élément du projet	Superficie (ha)
Éoliennes	69,9
Chemins à construire ou à améliorer	436,1
Poste de raccordement et bâtiment d'opération et de maintenance	4,0
Réseau collecteur (enfoui dans l'emprise des chemins)	–
Bancs d'emprunt	29,9
Aire de service et bureaux de chantier, aire d'entreposage, site de fabrication de béton	37,1
Total	576,9

Étape 2: J'ai ensuite repris les 436,1 hectares et tenté de les convertir en une longueur de chemins selon le calcul suivant (à l'aide de l'intelligence artificielle). Ma largeur de chemins se base sur les chiffres d'un autre projet éolien en Montérégie¹⁹.

1. **Conversion de la superficie en m² :**

- 1 hectare = 10 000 m²
- 436,1 hectares = 4 361 000 m²

2. **Estimation de la longueur des chemins :**

- Si ces chemins ont une largeur moyenne de 7,5 mètres (entre 5 et 10 m) :

$$\frac{4361000 \text{ m}^2}{7,5 \text{ m}} = 581467 \text{ m} = 581,5 \text{ km}$$

19

https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/DM9.pdf?utm_source=chatgpt.com

Étape 3: J'ai ensuite repris ce nombre de kilomètres, et j'ai estimé les coûts en multipliant mon nombre de kilomètres par le prix/ km. Je me suis basée sur différentes études, dont certaines faites par le ministère. J'ai comparé les coûts suivants: 5 375\$/ km²⁰, 7879 et 9454\$/ km²¹ et 17 000 \$/km²². Puis, j'ai fait différents scénarios avec différents ratios 1:1, 2:1 (proposé par l'initiateur) et 10:1 (ratio optimal recommandé par un expert, je peux vous transmettre cette donnée s'il me permet de vous faire parvenir notre échange courriel contenant ce ratio). Voici ce que ça donne:

1. Estimation des coûts (en millions de dollars)

Scénario	Distance à restaurer (km)	Coût min (5 375\$/km)	Coût moyen (12 500\$/km)	Coût max (17 000\$/km)
1:1	581,5 km	3,13 M\$	7,27 M\$	9,89 M\$
2:1	1 163 km	6,25 M\$	14,54 M\$	19,77 M\$
10:1	5 815 km	31,24 M\$	72,68 M\$	98,86 M\$

→ Un budget de 1 M\$ ne suffirait même pas pour le scénario 1:1 avec le coût minimal (3,13 M\$).

Étape 4: enfin, je me suis basée sur mon expérience personnelle à la SÉPAQ, qui réussit généralement (à mon souvenir) à revégétaliser environ 5 kilomètres de chemins (mais les ressources humaines sont plus limitées). J'ai repris les différents ratios, mais cette fois-ci avec différents scénarios de ressources humaines. Voici ce que ça donne en termes de temps.

1. Estimation du temps nécessaire selon le nombre d'équipes (5 km/an)

Scénario	Distance à restaurer (km)	1 équipe (5 km/an)	5 équipes (25 km/an)	10 équipes (50 km/an)
1:1	581,5 km	116,3 ans	23,3 ans	11,6 ans
2:1	1 163 km	232,6 ans	46,5 ans	23,3 ans
10:1	5 815 km	1 163 ans	232,6 ans	116,3 ans

Ce que je voulais démontrer ici, c'est deux choses. 1- Ça prend du temps de végétaliser (l'échéance correspond juste à la main d'œuvre; ça n'inclut pas le temps que prendront ces arbres pour revenir à une certaine maturité). 2- Un budget de 1 million de dollars, c'est peut-être

²⁰ https://afat.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/CB_hiver19-24.pdf

²¹ <https://collectifcaribou.ca/images/documents-site/Rapport%20FAEP%20travaux%202016.pdf>

²² <https://utoronto.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/2bf14a33-a8ee-4f69-aa9d-ff5d8399cb90/content>

pas suffisant pour compenser l'ensemble des pertes sur le territoire. Le calibre des chemins est significatif (comme me l'a mentionné l'initiateur), et pour cette raison, je considère que l'enjeu de la fragmentation est important ET qu'il est sous-représenté dans les budgets. Sur quelles données s'appuie l'initiateur pour estimer qu'un budget de 1 million de dollars sera suffisant pour compenser? Les retombées pour la région (80 millions) sont moins importantes que l'argent que ça nous coûterait remettre tout cela en état, ce qui risque d'arriver un jour ou l'autre: les générations futures devront restaurer pour être plus résilientes face aux changements climatiques, et c'est notre responsabilité de penser à l'impact qu'auront les projets actuels sur les générations futures. C'est un paradigme économique difficile de songer à restaurer, décroître, et s'arrimer aux capacités de charges de notre territoire, mais aujourd'hui, nous avons encore l'opportunité de choisir comment gérer nos défis climatiques, au lieu de les subir si on ne fait rien. Il faut la saisir maintenant; la fenêtre de temps est petite; ça va prendre des mesures concrètes²³. Ça représente une opportunité formidable pour amorcer une transition économique: si on restaure selon ce que l'initiateur propose comme compensation (2:1), ça représente autant de travailleurs pour compenser que de travailleurs à l'année pour le parc éolien. Et rappelons qu'au Québec, le gouvernement finance près de 40 000\$/ emploi forestier (selon une source au ministère). On ne pourrait pas allouer une partie de ce budget pour des emplois en restauration? Bref, c'est un constat difficile, on comprend que l'initiateur ne peut tout faire à lui seul, mais si on implique d'autres acteurs dans un tel projet, je suis convaincue qu'on est capables de faire notre bout de chemin pour mieux compenser.

OPPORTUNITÉS

En plus des recommandations proposées tout au long du mémoire, d'autres pistes existent pour limiter ces risques. En voici quelques unes de plus.

Risques de crues: il faut que l'initiateur estime le changement hydrologique que pourrait apporter les éoliennes situées dans l'arrière pays, particulièrement dans la zone à forts risques de crues torrentielles (voir mémoire d'Étienne Govare). Puis, évaluer si cela dépasse des seuils critiques et si oui, planifier une atténuation à la hauteur des risques (ex: bassins de rétention). Il faudrait également insister pour que la ville commande des études pour assurer qu'un suivi soit fait et pour assurer une surveillance du régime hydrologique dans l'arrière pays (la ville doit considérer l'arrière pays et non pas concentrer ses efforts uniquement au centre-ville). Est-ce qu'elle peut prendre un engagement à cet effet? Enfin, peut-être inclure certains éléments à la surveillance environnementale ?²⁴

Initiatives que peuvent prendre les villes: quand on regarde le tableau synthèse des règlements municipaux qui régissent l'aménagement forestier sur le territoire du Séminaire de Québec, à la section J) construction des chemins forestiers, on n'a aucune mention spéciale ni

²³ https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf

²⁴ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000699729> et <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000699723>

pour Saint-Urbain, ni pour Baie-Saint-Paul²⁵. Avec eux, seul Château-Richer n'a pas de mesures spécifiées pour les chemins (sur les 9 municipalités que traverse le Séminaire). On ne pourrait pas s'inspirer des villes voisines pour renforcer nos règlements concernant les chemins forestiers sur le territoire ? Aussi, dans son plan de développement durable²⁶ de la ville de Baie-Saint-Paul, on ne parle pas de l'exploitation durable des industries dans l'arrière pays. Je crois que c'est un ajout qui pourrait être fait dans la section objectif stratégique - gérer nos ressources naturelles de manière durable.

Étude d'impact: L'étude d'impact doit clairement définir ce qu'est un chemin perturbé. Le caribou nécessite 65% d'habitat non perturbé pour sa survie, mais seulement 10% reste intact. Actuellement, tous les chemins forestiers sont considérés comme perturbés, alors que les experts insistent sur le fait que seul un chemin pavé est une perturbation permanente. Le reste, c'est temporaire. L'initiateur semble mélanger perturbations temporaires et permanentes, ce qui est problématique pour évaluer les impacts et les compensations. Il est essentiel que l'argumentaire évite de faire du *cherry-picking* de définitions pour minimiser ou manipuler à son avantage l'ampleur des impacts.

Compensation: Considérant qu'aucune compensation concernant le caribou ou son habitat a été exigée dans le cadre des trois parcs actuellement en exploitation sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré²⁷, la moindre des choses serait que chaque acteur touchant à des redevances (initiateur, ville, MRC, Séminaire de Québec) contribue au montant nécessaire pour la compensation, et ce, proportionnellement aux revenus touchés (ex: si la ville reçoit 1% des profits, elle devrait investir 1% du montant total nécessaire pour assurer une compensation juste pour les espèces à statut). D'ailleurs, l'UQAR travaille actuellement sur un calculateur pour mesurer les compensations adéquates dans de tels projets. C'est quelque chose qui pourrait être intégré à même les budgets, au même titre que les pertes de services écosystémiques. Un projet devrait très prochainement voir le jour à cet effet grâce à la RB Charlevoix²⁸.

Transition économique: dans une stratégie d'adaptation face aux incendies forestiers en forêt boréale, des chercheurs recommandent entre autres que le gouvernement soutienne les communautés forestières dans une démarche de transition économique progressive²⁹. Autrement dit, si on souhaite continuer à exploiter la forêt à long terme, ça va prendre des emplois qui sont diversifiés, et qui incluent de la revégétalisation. C'est exactement le genre d'emplois qu'on pourrait, et qu'on aimerait avoir dans Charlevoix. Je crois que toutes les connaissances et intérêts démontrés par les participants durant les audiences montrent à quel

²⁵ <https://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/pgaf-seigneurie-de-beaupre-decembre-2014-rapport.pdf>

²⁶ https://www.baiesaintpaul.com/public_upload/files/plan-dd-2024-2030-final.pdf?v=35865

²⁷ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000700312>

²⁸

<https://www.biospherecharlevoix.org/analyse-des-services-ecosystemiques-et-cartographie-interactive-de-s-milieux-naturels-prioritaires-de-la-region-de-la-biosphere-de-charlevoix/>

²⁹

<https://www.cef-cfr.ca/uploads/CEF/Strategiedadaptationfaceauxincendiesforestiers-Recommandations-Bergeronetal.7novembre2023.pdf>

point notre bassin de travailleurs charlevoisiens est un terreau fertile, propice à une meilleure conservation sur le territoire.

Un projet porteur: D'ailleurs, L'INRS vient s'installer ici, à Baie-Saint-Paul, pour développer un centre de recherche sur des ruralités durables. Il me semble que de voir comment mettre les différents acteurs ensemble, dans un contexte régional, et s'assurer que nos différentes industries posent des actions pour être viables à long terme, ce serait un projet intéressant pour le centre de recherche³⁰? En partenariat avec la Région de la Biosphère? La Traversée de Charlevoix³¹? Je me permet de rêver, mais un projet de connectivité sur le territoire, qui englobe les zones sensibles, les villages, les grands parcs, et peut-être même jusqu'en bordure (avec le Train de Charlevoix qui se meurt), franchement, ce serait super. Ce serait un contexte différent, mais on pourrait s'inspirer de la méthodologie de la ceinture verte qui modélise sur une carte:³² les enjeux de biodiversité, les réseaux utilisés par les espèces, les habitats importants, les besoins de la population locale (à Montréal, veut contrer les îlots de chaleur, mais ici, on veut peut-être lutter contre les risques de crues?) etc. Un travail est déjà amorcé dans ce sens par la région de la Biosphère de Charlevoix³³, et crois qu'en construisant et affinant une carte selon nos priorités, on peut faire beaucoup de choses pour la région. Ça nous aiderait à orienter le travail lors des évaluations d'impacts, mais aussi pour la restauration.

Perturbations existantes: ECCC dit que tant qu'on n'a pas de plan par aire de répartition du caribou, tout projet dans son habitat diminue la probabilité qu'il puisse y retourner et être autosuffisant (et rappelle que la mise en enclos, c'est une mesure d'exception). Même les mesures de compensation, comme fermer des chemins, ne peuvent tout régler à elle seule. Chaque perte supplémentaire inflige un risque important³⁴. L'argument avancé par l'initiateur diminuant l'impact de son projet dans un tel contexte est donc remis en question. Toutefois, ce serait facilitant pour l'ensemble du territoire d'avoir un observatoire national sur la forêt. On serait capable d'avoir une vue d'ensemble des besoins à l'échelle nationale et ça permettrait de lier et coordonner les différentes décisions qui se prennent. On a d'ailleurs une expertise reconnue à l'internationale qui pourrait initier la mise en place d'un tel organisme indépendant. C'est ce qu'on peut comprendre lors d'un colloque du Centre d'Étude de la Forêt, à l'occasion du 100e anniversaire de l'ACFAS³⁵.

Incohérence globale: ça montre surtout l'importance de faire les choses dans l'ordre: le gouvernement doit prioriser l'aboutissement des différents plans (rétablissement, restauration, aires protégées, etc) avant d'autoriser des perturbations supplémentaires dans un secteur essentiel, sinon ça limite la portée de ses actions. À mon avis, ce manque de vision claire en conservation, c'est le plus gros défi du gouvernement du Québec. Garder des caribous en

³⁰ <https://ruralite-inrs.ca/le-projet/>

³¹ <https://www.traverseedecharlevoix.qc.ca/randonnees/la-traversee-complete/>

³² <https://www.youtube.com/watch?v=ZY1E2-6jOUE>

³³ <https://www.biospherecharlevoix.org/categorie/projets/>

³⁴ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000700570>

³⁵ https://www.youtube.com/watch?v=DO-LnQ_amtE

enclos sans savoir ni comment ni où les relâcher, c'est un peu se donner une bonne conscience en gaspillant des ressources précieuses. On a l'expertise. On a les connaissances. On a la volonté de mieux faire. Mais si le gouvernement n'est pas prêt à faire les choses dans l'ordre, il devrait assumer ses choix politiques et reconnaître ouvertement qu'il abandonne la harde de Charlevoix plutôt au lieu de prétendre de protéger une harde qu'il abandonne par son inaction.

Décret fédéral: le Canada doit considérer la particularité du territoire charlevoisien. Il est largement occupé par une terre privée: le Séminaire de Québec. Les exclusions ne sont pas encore confirmées (voir tableau 1)³⁶. Cette mesure ne serait ni alignée avec les objectifs de rétablissement de l'espèce dans la région, ni alignée avec les préoccupations soulevées par les experts au sein de son propre ministère³⁷. Même si la réglementation provinciale ne s'applique pas en terre publique, un décret pourrait ouvrir la porte à une protection du promoteur ou du propriétaire grâce à une compensation financière prévue par la section 64 de la loi sur les espèces en péril. L'une des conditions est justement qu'il y ait un décret sur le territoire visé³⁸, ce qui justifie encore plus la nécessité qu'il ne soit pas exclu.

Exclusions potentielles (zones dans lesquelles un décret d'urgence ne s'appliquerait pas)

Une série d'exclusions potentielles seront considérées en fonction de la valeur de conservation pour le caribou, de la tenure du territoire et des répercussions économiques restrictives (tableau 1).

Tableau 1 : Liste des exclusions potentielles à l'étude des zones provisoires visées par un décret

Type	Élément exclu
Exclusions potentielles fondés sur la tenure du territoire	Zones de protection au sein desquelles la coupe forestière est interdite
	Terrains privés ou gérés par une municipalité
	Terres de réserve désignées, établies dans la base de données sur les terres autochtones du Canada
	Territoire domanial situé dans les limites de l'aire de répartition du caribou boréal
Éléments exclus fondés sur l'activité économique	Installations minières en activité; agrandissements d'installations minières en activité
	Projets pour lesquels une évaluation environnementale provinciale ou une évaluation environnementale ou d'impact fédérale a été approuvée ou est en cours.
	Projets dont les ressources primaires figurent sur ¹³ la liste des minéraux critiques du Canada, quel que soit leur stade de développement

³⁶

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/reenseignements-connexes/document-travail-proposee-decret-article-80-protection-caribou-population-boreale.html>

³⁷ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000700570>

³⁸ <https://registre-especes.az.ec.gc.ca/index-fr.html#/consultations/gjoly4fShqzgaspsS1bct>

CONCLUSION

Message pour le gouvernement du Québec: Il faut que les dossiers en environnement soient gérés dans un ordre logique. Le projet de loi 81³⁹, c'est un peu une manière détournée de balayer tout ce qui a été fait dans les dernières années (par ses propres ministères) pour faire avancer un agenda politique qui veut développer de l'énergie renouvelable vite. Trop vite. Et ça, c'est un manque de respect envers vos employés qui ont travaillé très fort pour conserver notre patrimoine naturel. C'est un manque de considération envers toute la communauté scientifique qui tend la main depuis des années pour proposer des solutions qui considèrent à la fois l'économie et l'environnement. C'est un manque de reconnaissance pour l'implication citoyenne (bénévole dois-je rappeler). Ce que je demande aujourd'hui, c'est que le gouvernement du Québec saisisse une opportunité. Qu'il ait assez de leadership pour bien faire les choses, sans se précipiter, et dans un ordre qui est cohérent avec les actions que l'on pose depuis des années. Ça, ça implique de mettre en attente le développement éolien dans les zones qui mettent notre écosystème à risque (incluant nous et toutes les autres espèces). Et ce, tant qu'on n'aura pas un plan de match clair pour nos espèces à statut, une surveillance minimum des risques de crues dans l'arrière pays, et un plan national pour restaurer une fraction des 486 153,8 km de chemins qu'on a au Québec. Les enjeux sont locaux, mais la réponse doit être plus large. Je terminerais en disant que dans un contexte de crise identitaire, la seule chose que nous avons tous et toutes en commun, c'est le territoire. Nous sommes fiers de l'habiter. Fiers d'y produire collectivement de l'énergie renouvelable. Et je suis convaincue que vous aurez le courage qu'il faut pour préserver cette fierté, en faisant bien les choses.

³⁹ <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-81-43-1.html>